

Motion de soutien aux associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public présentée par le groupe majoritaire

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : «Les Associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public ont été informées durant l'été, d'une part de la baisse substantielle de la subvention qui leur est allouée par l'État, et d'autre part de la suppression de 800 postes d'enseignants mis à disposition (MAD) de ces Associations.

Ces Associations se situent depuis leur création dans la logique du développement et du rayonnement de l'École publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir, durant et hors du temps scolaire le service public d'éducation dont elles sont des partenaires incontournables.

A ce titre elles bénéficient depuis très longtemps de l'agrément de l'Education Nationale et du soutien de l'État pour mener leur action grâce à des subventions de fonctionnement et à la mise à disposition, autorisée par le statut de la fonction publique, d'enseignants qui sont garants de la qualité éducative des projets et des actions qui sont conduits.

A Besançon, ce sont plus de vingt associations qui oeuvrent quotidiennement et activement dans ce domaine et prolongent sur le territoire de la Ville un service public d'Education et participent à sa cohésion, notamment dans leurs actions entreprises dans les quartiers.

Le Conseil Municipal, conscient du rôle essentiel que jouent ces Associations sur le plan social et éducatif :

- les rejoint dans leur inquiétude légitime comme l'ont déjà fait des parlementaires de gauche comme de droite, tant au niveau régional, municipal que national ;

- demande avec elles au Premier Ministre et au Ministre de l'Education Nationale de présenter au Parlement un complément au programme «Enseignement scolaire» de la Loi Organique relative aux Lois de Finances intégrant les objectifs éducatifs dont sont porteuses ces Associations.

La présente motion sera adressée à M. Dominique DE VILLEPIN, Premier Ministre et M. Gilles DE ROBIEN, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche».

«M. Bruno MEDJALDI : La mise à disposition d'enseignants n'est pas, contrairement à ce qu'on peut entendre ici ou là, quelque chose qui serait un petit peu indéterminé mais c'est très très important pour les associations. La loi le prévoit, les statuts le prévoient et la fin de ces contrats avec les associations les met en péril. Et par rapport à ce qu'on a dit tout au long de ce conseil, par rapport aux quartiers en difficulté, par rapport au travail de ces associations dans les quartiers, c'est vrai que c'est une lacune énorme et il faut protester contre cela. C'est l'objet de cette motion qui de toute façon remporte l'adhésion, aussi bien auprès d'élus de gauche que d'élus de droite, comme c'est également indiqué dans la motion. C'est pour cela que je vous invite à la voter de manière unanime ce soir.

Mme Françoise BRANGET : Manifestement le gouvernement avait souhaité mettre un peu d'ordre au niveau de certaines associations mais bien évidemment il n'est pas question de laisser tomber les associations dont certaines font un travail considérable et du bon travail. Simplement c'est au niveau des financements, ce ne sera plus l'Education Nationale qui prendra en charge ces personnels-là, ce sera plutôt les associations. Mais les crédits seront donnés pour le fonctionnement de ces associations qui font un travail formidable sur le terrain, je le rappelle et comme l'a dit Bruno MEDJALDI, beaucoup de parlementaires ont été soucieux et ont alerté le gouvernement à ce sujet-là.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Vous allez donc pouvoir voter la motion, sans problème.

Mme Paulette GUINCHARD : Il y a les mouvements d'éducation populaire qui dépendent de l'Education Nationale mais je peux vous assurer qu'il y a d'autres dispositifs d'associations qui sont en grande difficulté qui font un travail d'éducation populaire très important. Il y a même nationalement comme régionalement un regroupement de toutes ces associations qui ont vu leurs subventions, et là ce n'est

même pas leurs personnels, diminuer comme le vivent actuellement les associations d'éducation populaire, et c'est impressionnant comme toutes les associations qui portent le mouvement d'éducation populaire sont en difficulté. Je discutais encore avant-hier avec Pierre MEHAIGNERIE pour voir comment faire, tellement les associations, au niveau national comme au niveau régional, sont en grande difficulté. C'est le résultat des gels de crédits et des non-inscriptions de crédits même si après les problèmes dans les banlieues des subventions ont été débloquées en urgence. J'avoue que c'est sûrement ce qui m'inquiète le plus actuellement».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette motion.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.